



Mairie de Béhoust

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JANVIER 2018

Date de convocation : 30 décembre 2017	L'an deux mille dix-huit le 8 janvier à 20 heures 45.
Date d'affichage de la convocation : 30 décembre 2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 11 Présents : 08 Pouvoirs : 01 Votants : 09	Etaients présents : Mmes, Maryse BARADAT, Elisabeth BERTOLUS, Elisabeth DUFAUD, Mrs Chandar OUTTIRAPOULLE, Rodolphe GARNIER, Alain DUFAUD, Jean-Pierre VOUTERS <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i> Absents excusés et représentés : Clarisse PELISSIER représentée par Guy PELISSIER Absents Excusés : Martine AUFFRET, Séverine LESAFFRE Secrétaire de séance : M Jean-Pierre VOUTERS

Ont été adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes :

↗ **Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2017**

↗ **Préemption du terrain sis 14 Rue du Moutier Section B n°93 – 1894 m² en vue d'un aménagement de carrefour**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue le 26 novembre 2017, la commune a décidé d'utiliser son droit de préemption urbain pour l'acquisition du terrain sis 14 Rue du Moutier 78910 BEHOUST, cadastrée section B n° 93, d'une superficie totale de 18a 94ca en vue de l'aménagement du carrefour.

↗ **Désignation des délégués du nouveau syndicat SIE-ELY (Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir & Yvelines)**

M Rodolphe GARNIER a été proclamé délégué titulaire

M Jean-Pierre VOUTERS a été proclamé délégué suppléant

↗ **Indemnité de Conseil du percepteur de Montfort-l'Amaury – 8 voix pour 1 abstention**

L'indemnité de conseil pour un montant net annuel de 349,42 € a été accordée au percepteur

↗ **Adhésion à l'agence d'Ingénierie départementale IngénierY**

La commune adhère à l'Agence d'Ingénierie départementale IngénierY et approuve ses statuts

↳ Urbanisme

Néant

↳ Questions diverses – Ont été évoqués

- Eclairage public de la Rue du Moutier
- VMC de l'école

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.



Le Maire

Guy PELISSIER

